

RISQUE FEU DE FORET



L'arrêté préfectoral 08/082712 du 30 juillet 2008 régit l'usage des feux sur le département en fonction de 2 périodes :

- Interdit du 1er février au 30 avril et du 1er juillet au 30 septembre (des dérogations peuvent être autorisées)
- Autorisé du 1^{er} octobre au 31 janvier

Les secteurs concernés par le risque : *vallée de la Sioule, vallée de la Viouze, vallon de la Ganne Morand, vallon de la Ganne des Pêcheurs, vallon du ruisseau de l'Etang du Boucheix.*

LES CONSIGNES EN CAS DE FEU

Si l'on est témoin d'un départ de feu :

Informez les pompiers (Tél 18)

Respirez à travers un linge humide

En voiture ne pas sortir

Dans un bâtiment :



Ouvrir le portail du terrain



Occulter les aérations avec des linges humides



RISQUE SISMICITÉ

La sismicité de la France, comme celle de tout le bassin méditerranéen, résulte de la convergence des plaques africaines et eurasiennes. La Commune des Ancizes-Comps est située en *zone de sismicité très faible mais non négligeable*.

LES CONSIGNES EN CAS DE SEISME

PENDANT la première secousse, RESTER OÙ L'ON EST :



A l'intérieur : se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres



A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, ...)

En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses

Se protéger la tête avec les bras

Ne pas allumer de flamme

APRES la première secousse, EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE



Coupez l'électricité et le gaz. En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes

Prévenir les autorités



S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio

N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Les enseignants prennent en charge leur sécurité

LES ANCIZES-COMPS

DOCUMENT COMMUNAL D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Je vous demande de lire attentivement cette brochure, et de la conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement. Ce document est consultable en Mairie.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le maire, Pascal Estier

Pour en savoir plus :

Mairie : 04.73.86.80.14

Site Internet de la commune :

www.ancizes-comps.eu

La Sioule



Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles:

- les risques naturels : événement climatique, inondation, mouvement de terrain, séisme, feux de forêts et éruption volcanique.

- les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage,

- les risques de transport de matières dangereuses : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,

- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

ALEA+ENJEU=RISQUE

Les risques spécifiques aux Ancizes-Comps :

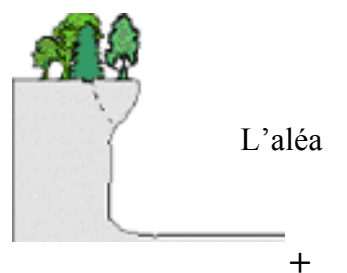
- Risque industriel et transport de matières dangereuses
- Risque inondation
- Risque rupture de barrage
- Risque feu de forêt
- Risque sismicité

Les numéros d'urgence

Pompiers.....18

Samu.....15

Appel d'urgence.....112



+



=



A CONSERVER
EDITION 2010

RISQUE INDUSTRIEL



Aux Ancizes-Comps, le risque industriel est lié principalement aux aciéries Aubert et Duval. L'entreprise a mis en place un Plan d'Opération Interne (POI) qui prévoit les interventions internes lorsqu'un événement particulier survient. Les services communaux travaillent en lien avec l'entreprise pour prévenir les risques.



Vue aérienne de l'aciérie Aubert et Duval



RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Une marchandise dangereuse est une matière ou un objet qui, par ses caractéristiques physicochimiques (toxicité, réactivité ...) peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

Les principales conséquences engendrées par la survenue d'un accident lors du transport de marchandises dangereuses sont :

- Incendie
- Dégagement de nuage toxique
- Explosion
- Pollution des sols/eaux

Les principales voies concernées sont les suivantes : RD 62 et RD 19.

LES CONSIGNES EN CAS D'ACCIDENT



Restez calme.

Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche

Si vous êtes en voiture, vous n'êtes pas en sécurité, gardez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche.



Fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation et toute autre arrivée d'air



Écoutez la radio : France Bleu Pays d'Auvergne (102.5 FM)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Les enseignants prennent en charge leur sécurité



Ne téléphonez pas

Les réseaux téléphoniques doivent rester à la disposition des secours.



Ne fumez pas

N'évacuez que sur ordre des autorités

RISQUE INONDATION LIÉ A UNE CRUE DE LA SIOULE



La procédure vigilance crue, largement inspirée de la vigilance météorologique, est accessible à tous sur Internet www.vigicrues.ecologie.gouv.fr et indiquera à échéance de 24H, une couleur pour chaque tronçon de cours d'eau. Ces cartes sont actualisées deux fois dans la journée et largement diffusées.



RISQUE RUPTURE DE BARRAGE DES FADES

Le risque de rupture brusque et imprévue est aujourd'hui extrêmement faible ; la situation de rupture pourrait plutôt venir de l'évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage.



INFORMATION

Pour limiter le risque de ruissellement, la Commune des Ancizes-Comps incite le traitement à la parcelle des eaux pluviales pour les nouvelles constructions.

LES CONSIGNES EN CAS D'INONDATION

L'alerte

L'alerte vous sera donnée par le membre du Conseil Municipal référent pour votre quartier. Si vous habitez dans le centre-bourg, la sono vous informera



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Les enseignants prennent en charge leur sécurité

Ne téléphonez pas



Les réseaux téléphoniques doivent rester à la disposition des secours

Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter son abri

Après l'inondation :

- Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation
- Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche



Restez calme

Montez dans les étages



Coupez l'électricité et le gaz



Gagnez immédiatement les points hauts les plus proches : gare des Fades, Coureix sans revenir sur vos pas